



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

1. OBJECTIF

Ce document garantit aux entreprises participantes la confidentialité de leurs données individuelles transmises dans le cadre de la réalisation d'une étude statistique annuelle.

Les déclarations individuelles sont collectées par le Symop, de façon confidentielle. Les données sont transmises soit par courrier, soit par voie électronique, directement au gestionnaire de l'enquête, et éventuellement à l'aide d'un fichier informatique protégé par code (excel). Le traitement des informations individuelles et leur gestion font également l'objet d'une procédure protégée.

Le Symop restitue une information synthétique et anonyme aux industriels ayant participé à la déclaration.

2. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le Symop s'engage à maintenir les données individuelles sous le sceau de la confidentialité. Cette confidentialité concerne la détention, la gestion et le traitement des données individuelles des entreprises. La diffusion des données statistiques porte uniquement sur les agrégats.

Le Symop ne peut en aucun cas utiliser les renseignements individuels tirés de ces enquêtes à des fins autres que statistiques.

Le document de synthèse des données statistiques issu de cette enquête est couvert par la loi sur les droits d'auteur. Toute reproduction et/ou réutilisation des données autres que celles prévues dans les règles de fonctionnement ci-dessous sont interdites à moins d'une autorisation particulière délivrée par le Symop.

3. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les entreprises acceptant de remplir ce formulaire se portent garantes de la véracité des informations fournies. Autant que faire se peut, elles s'engagent également à fournir toutes les informations disponibles pour remplir au mieux ce formulaire.

Le Symop respecte les règles du secret statistique dans la diffusion des résultats statistiques :

- aucune donnée ne peut être diffusée si elle porte sur moins de 3 unités
- ou si une unité en représente à elle seule plus de 85 % (taux de la règle du secret statistique).

Les résultats sont exprimés, selon les indicateurs, soit sous forme d'un indice (base 100 en année n), soit sous forme d'une agrégation des données. En complément, sera également fourni le nombre ou la liste d'entreprises participantes.

Les entreprises ayant répondu bénéficieront des résultats statistiques agrégés issus de leurs déclarations.

Les résultats pourront être intégrés dans d'autres indicateurs du Symop.